

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

—————
DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
—————

Service des formations
—————

Sous-direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 6 juillet 2004 définissant le certificat d'aptitude
professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*
et fixant ses conditions de délivrance

NORMEN E 0401469 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

VU le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

VU l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 janvier 2004,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La définition et les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine* sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3 : La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de seize semaines définie en annexe II du présent arrêté.

Article 4 : Ce certificat d'aptitude professionnelle est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5 : La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Article 6 : Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Article 7 : Les correspondances entre les épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 18 juin 1999 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine* et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 18 juin 1999 est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8 : La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine* aura lieu en 2006.

Article 9 : La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine* créé par arrêté du 18 juin 1999, aura lieu en 2005. A l'issue de cette session d'examen, l'arrêté du 18 juin 1999 est abrogé.

Article 10 : Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 2004.

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR

Journal officiel du 20 juillet 2004.

Nota : Le présent arrêté et ses annexes III et V sont publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche hors série du 9 septembre 2004, l'arrêté et ses annexes sont disponibles au Centre national de documentation pédagogique, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.scren.fr>

Le titulaire du CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine » est un professionnel qualifié qui exerce les emplois suivants :

- Conducteur de véhicules collectant et transportant les déchets solides
- Conducteur d'engins de nettoyage
- Conducteur d'engins de transfert
- Conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets
- Agent de nettoyage mécanisé
- Agent d'accueil et de contrôle de déchetteries, de centres de transfert et de centres d'enfouissement technique hors classe I.

SECTEURS D'ACTIVITE

Le titulaire du CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine » est un salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé.

FONCTIONS EXERCEES.

Le titulaire du CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine » exerce différentes activités pouvant être classées en trois fonctions :

Fonction de « réception et orientation des déchets » correspondant aux activités :

- identification et contrôle des déchets
- aide à la gestion administrative et économique des flux de déchets
- surveillance des sites
- maintenance des installations
- contrôle de qualité des prestations
- conseil et information des clients et des usagers

Fonction de « collecte des déchets » correspondant aux activités :

- identification et contrôle des déchets
- conduite des engins et des véhicules
- surveillance du chargement et du déchargement
- maintenance des engins et des véhicules
- enregistrement de données
- contrôle de qualité des prestations
- conseil et information des clients et des usagers

Fonction de « nettoyage » correspondant aux activités :

- analyse préalable des chantiers
- contrôle et conduite des matériels
- contrôle de qualité des prestations
- maintenance des matériels et des équipements
- enregistrement de données

Averti des risques liés à la profession, il met en oeuvre les mesures de prévention adaptées et exerce une veille permanente pour repérer toute modification des conditions de travail afin de réagir d'une manière appropriée.

Pour pouvoir s'adapter aux évolutions technologiques, il doit être capable de s'informer et de se former aux nouvelles technologies.

Il est conduit à exercer des activités de maintenance de premier et deuxième niveaux des équipements et des matériels qu'il met en oeuvre.

Compte tenu des activités visées, il est fortement recommandé aux titulaires du CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine » d'être en possession du permis de conduire « Poids lourds » ou de l'acquérir à partir de l'âge de 18 ans.

De la même façon, étant donné l'importance des risques dans la profession, il est vivement souhaitable d'être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T).

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

DIPLOME : CAP - GESTION DES DECHETS ET PROPLETE URBAINE
--

FONCTION : Réception et orientation des déchets
--

TACHES :

- identifie le client ou le producteur de déchets
- agréé les apports autorisés
- oriente les apports
- effectue éventuellement les prélèvements (lixiviats, déchets, gaz)
- assure ou fait assurer la manutention des déchets et leur conditionnement éventuel
- gère les flux des entrées et sorties
- tient le registre, gère les données (fichiers, planning, bordereau...)
- effectue l'encaissement, la facturation
- met en oeuvre le plan de prévention et/ou les mesures de sécurité sur le site
- détecte visuellement et olfactivement les anomalies des réseaux de drainage, des eaux pluviales, des lixiviats, des biogaz
- effectue des mesures ou des tests de contrôle
- met en oeuvre des mesures de première urgence
- rend compte à sa hiérarchie du fonctionnement du site
- informe et conseille le client des filières de valorisation et des filières d'accueil des déchets non autorisés
- assure l'entretien et la maintenance de 1er niveau et 2ème niveau des équipements, des matériels et du site

CONDITIONS D'EXERCICE

- données :

- fiches techniques, matériels, produits
- documents d'information des clients
- fichiers : clients, produits autorisés
- prescriptions orales ou écrites concernant les procédures de fonctionnement : arrêtés de classement
- règlement de sécurité, plan de prévention
- surfaces et volumes de stockage

- moyens / - procédés :

- registres, banque de données, système informatique, vidéo, radio...
- matériels et équipements de sécurité, matériels et produits de maintenance et de conditionnement (bennes, bacs, conteneurs)
- matériels et outils de manutention (tracteurs, chariots...)
- produits (désinfectant, détergent, solvant...)
- documents d'exploitation : fichiers, planning, bordereaux, factures, caisse
- matériels de prélèvement de contrôle des rejets

- relations-communication :

Public, hiérarchie, client, équipe, autres partenaires (organismes de contrôle, DRIRE, DDA, industries de valorisation)

- site-environnement :

- déchetterie, parc à déchets, centre de transfert, centre d'enfouissement technique
- classe 2 et 3, centre de tri-reconditionnement
- en milieu urbain et rural

- matière d'oeuvre :

- Déchets industriels banals, ménagers et assimilés
- Déchets ménagers spéciaux

RESULTATS ATTENDUS :

- déchets reçus et triés conformément aux prescriptions, aux règles de sécurité
- respect de l'environnement, du matériel
- respect des attentes du client, des impératifs du prestataire de service dans le cadre des réglementations en vigueur

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

DIPLÔME : CAP - GESTION DES DECHETS ET PROPRETE URBAINE

FONCTION : Collecte des déchets

TACHES :

- vérifie le véhicule, le matériel, les accessoires
 - . par rapport au service à effectuer
 - . par rapport au fonctionnement conformément aux normes de sécurité
- vérifie les équipements individuels et collectifs conformément au service, à la sécurité, aux règles internes de fonctionnement (1)
- identifie les déchets, produits
- assure sa sécurité, celle de son équipage et celle du public
- assure éventuellement le chargement des déchets
- assure la conduite des engins et le déchargement des déchets
- informe et conseille les clients au sujet des conditions de collecte et des services potentiels
- vérifie la qualité de la prestation effectuée seul ou en équipe
- règle les incidents mineurs matériels
- règle les incidents mineurs relationnels
- assure l'entretien et la maintenance de 1er et 2ème niveau de son véhicule
- renseigne les documents d'exploitation
- communique à sa hiérarchie les incidents de service, des pré-informations commerciales, des éléments concernant la vie de la cité.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- données :

Prescriptions écrites et/ou orales (feuilles de route, de jour, de tournée, plan de prévention sur le site d'intervention...)

- moyens / - procédés :

Véhicule et ses équipements (BOM, CDI (2) ; bacs, conteneurs, compacteurs..., équipements de sécurité (extincteurs, tenue...) ; matériels de maintenance (nettoyeur haute pression) ; informatique ; vidéo ; radio.

- relations-communication :

Public, hiérarchie, client, équipe, autres partenaires (lieux de déchargement, stockage...).

- site-environnement :

Voie publique, sites industriels et lieux de déchargement.

- matière d'oeuvre :

- . Déchets industriels, ménagers et assimilés
- . Déchets des activités de soins

RESULTATS ATTENDUS :

- déchets évacués conformément aux règles de sécurité et dans le cadre des réglementations en vigueur
- respect de l'environnement, du matériel
- respect des attentes du client, des impératifs de rentabilité de l'entreprise

(1) : Conduite du véhicule

(2) : BOM : Bennes à ordures Ménagères

CDI : Camion Déchets Industriels

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	
DIPLOME :	CAP - GESTION DES DECHETS ET PROPLETE URBAINE
FONCTION :	Nettoiemnt

TACHES :

- vérifie le véhicule, le matériel, les accessoires
 - par rapport au service à effectuer
 - par rapport au fonctionnement conformément aux normes de sécurité
- vérifie les équipements individuels et collectifs conformément au service, à la sécurité, aux règles internes de fonctionnement (1)
- identifie les travaux à effectuer : la nature des surfaces à nettoyer, les contraintes propres à chaque site
- détermine ses priorités en fonction du résultat attendu et met en oeuvre les méthodes, techniques et produits appropriés au site et aux travaux (linéaire, repasse, recherche)
- conduit les matériels et veille à la bonne utilisation des matériels et équipements
- signale aux équipes spécialisées, à l'entreprise ou à la hiérarchie les interventions complémentaires, les anomalies constatées...
- vérifie la qualité des prestations : les activités dans leur contexte humain, matériel...
- assure sa sécurité personnelle, celle de l'équipe dans laquelle il travaille et celle des tiers
- gère les incidents mineurs : matériels et relationnels
- assure l'entretien et la maintenance de 1er et 2ème niveau de son véhicule
- renseigne les documents d'exploitation
- communique à sa hiérarchie les incidents de service, des pré-informations commerciales, les documents concernant la vie de la cité

CONDITIONS D'EXERCICE :

- données :

Prescriptions écrites et/ou orales (plans, planning, ordre de travail, plan de prévention sur site d'intervention...)

- moyens / - procédés :

- véhicule et matériels (balayeuse, aspirateur, laveuse, haute pression et autres engins de nettoyage)

- produits (désinfection, détergent, solvant, traitement des graffitis...)

- informatique, vidéo, radio...

- équipements de sécurité

- relations-communication :

Public, hiérarchie, client, équipe, autres partenaires de la propreté de la cité.

- site-environnement :

- voie publique (chaussées, trottoirs), espaces verts, parkings, plage...

- façades...

- site industriel...

- matière d'oeuvre :

Déchets, salissures adhérentes et non adhérentes.

RESULTATS ATTENDUS :

- maintenance en état de propreté des sites

- respect des attentes du client et des impératifs de rentabilité de l'entreprise dans le cadre des réglementations en vigueur

(1) : Conduite du véhicule

MISE EN RELATION DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

FONCTIONS	CAPACITES	COMPETENCES TERMINALES
TOUTES FONCTIONS	C1- S'INFORMER	C11- Collecter l'information C12- Décoder l'information technique C13- Traiter l'information
TOUTES FONCTIONS	C2- ANALYSER	C21- Identifier, inventorier et apprécier les désordres, les dégradations et les dysfonctionnements. C22- Identifier, inventorier et apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants C23- Analyser une commande ou un service C24- Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail
TOUTES FONCTIONS	C3- ORGANISER ET GERER	C31- Organiser son travail C32- Gérer son poste de travail C33- Gérer les produits, les matériels et les déchets
TOUTES FONCTIONS	C4- REALISER	C41- Contrôler les véhicules, les matériels et les équipements avant leur mise en service C42- Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception) C43- Effectuer les opérations techniques de nettoyage. C44 - Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites C45 - Effectuer des mesures et des contrôles C46- Appliquer des mesures de prévention et mettre en oeuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger
TOUTES FONCTIONS	C5- COMMUNIQUER	C51- Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique C52- Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées C53- Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*

SAVOIR FAIRE

CAPACITE : C1 - S'INFORMER
COMPETENCE : C11 - Collecter l'information

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les différents documents se rapportant à un sujet donné 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée nécessitant une recherche de document précis dans un fonds documentaire (textes réglementaires, protocoles opératoires, plans et cartes, catalogues, rapports de visite, documents d'exploitation...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix pertinent des documents se rapportant au sujet traité
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la (ou les) personnes(s) susceptibles de fournir l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de personnes mentionnant leurs fonctions respectives et l'organisme auquel elles appartiennent - Organigramme 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification correcte des personnes
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un fichier pour une recherche d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Prescriptions - Fichiers (clients, fournisseurs, produits, approvisionnements, sites, installations de traitement) - Outil informatique - Moyen de télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation judicieuse et rapide du fichier - Informations recueillies conformes aux résultats attendus

CAPACITE : C1 - S'INFORMER

COMPETENCE : C12 - Décoder l'information technique

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
- Lire et traduire un schéma simple, un plan, un organigramme	- Situation réelle ou simulée - Schémas simples, plans, organigrammes	- Traduction exacte des schémas, des plans, des organigrammes
- Lire et traduire panneaux, pictogrammes, notes de service, prescriptions, documents techniques, textes réglementaires	- Situation réelle ou simulée - Notes de service, prescriptions, documents techniques, textes réglementaires - Panneaux, pictogrammes	- Traduction exacte des panneaux, des pictogrammes - Compréhension des notes de service, des prescriptions, des documents techniques, des textes réglementaires
- Repérer sur un plan ou sur un schéma les principales dispositions pratiques d'hygiène et sécurité	- Plans de locaux ou de sites et schémas des matériels ou des équipements	- Repérage des principales dispositions en matière d'hygiène et de sécurité

CAPACITE : C1 - S'INFORMER

COMPETENCE : C13 - Traiter l'information

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner des documents d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Documents d'exploitation à renseigner 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'exploitation remplis de façon claire et concise
<ul style="list-style-type: none"> - Extraire d'un document des informations relatives à un sujet et les classer selon des critères déterminés 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Document technique - Critères de classification précis : alphabétique, thématique, numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection pertinente des informations et classement conforme aux critères définis
<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un dossier simple : <ul style="list-style-type: none"> * de sécurité * d'anomalies * d'information des clients, du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'exploitation: bordereaux, plans, règlements et consignes, procès-verbaux, relevés d'anomalies 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation correcte du dossier en vue de son exploitation

CAPACITE : C2 - ANALYSER

COMPETENCE : C21 - Identifier, inventorier et apprécier les désordres, les dégradations et les dysfonctionnements

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
- Analyser un dysfonctionnement	- Situation réelle ou simulée présentant un équipement ou un matériel en dysfonctionnement	- Localisation du dysfonctionnement - Analyse méthodique des causes possibles du dysfonctionnement
- Décider du niveau de l'intervention de remédiation en fonction de la nature et de l'importance des dégradations ou des dysfonctionnements	- Procédures de contrôle - Consignes d'intervention	- Justification des interventions à réaliser : * soit intervention directe * soit transmission à la hiérarchie
- Décider du niveau de l'intervention de remédiation en fonction de la nature et de l'importance des dégradations ou des dysfonctionnements	- Procédures de contrôle - Consignes d'intervention	- Justification des interventions à réaliser - Transmission à la hiérarchie

CAPACITE : C2 - ANALYSER

COMPETENCE : C22 - Identifier, inventorier et apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Faire un constat exhaustif de l'état des installations ou des voies à nettoyer, des équipements et des matériels utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée présentant des dégradations ou des dysfonctionnements - Procédures d'inspection et de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire exhaustif et hiérarchisation des dégradations et des dysfonctionnements
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le degré de salissures d'un site à nettoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Site à nettoyer présentant différents types de salissures 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la nature des salissures du site et faire une estimation quantitative du niveau de propreté (cf. également C45 - Effectuer des mesures et des contrôles)
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les déchets pour les accepter et les orienter 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets de différentes natures : déchets banals, déchets inertes, déchets spéciaux, déchets ultimes - Matériels de prélèvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Classification des déchets selon leur nature - Repérage des déchets pouvant présenter un danger
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et identifier les produits de nettoyage ou de maintenance dangereux, toxiques ou polluants 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits utilisés en nettoyage et en maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des produits dangereux, toxiques ou polluants et signalement des risques encourus - Etiquetage ou réétiquetage en cas de nécessité des produits dangereux, toxiques ou polluants

CAPACITE : C2 - ANALYSER

COMPETENCE : C23 - Analyser une commande ou un service

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
- Repérer les éléments signifiants relatifs à une commande ou à un service	- Rapports de visite - Informations et observations en provenance du public - Documents d'exploitation: feuille de tournée, calendrier de fréquences de services... - Textes réglementaires, protocoles opératoires, plans et cartes	- Choix pertinent des éléments caractéristiques se rapportant à la commande ou au service

CAPACITE : C2 - ANALYSER

COMPETENCE : C24 - Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Inventorier les nuisances pour l'environnement et les conditions de travail- Expliquer les conséquences dues aux interactions entre activité, environnement et conditions de travail- Citer les mesures à prendre pour limiter les nuisances et les risques	<ul style="list-style-type: none">- Fiches techniques des produits à utiliser- Liste des matériels à utiliser- Plans- Protocoles et consignes opératoires des interventions à effectuer	<ul style="list-style-type: none">- Pertinence de l'inventaire des nuisances pour l'environnement et les conditions de travail- Analyse argumentée des conséquences - Enoncé justifié des mesures à prendre

CAPACITE : C3 - ORGANISER ET GERER

COMPETENCE : C31 - Organiser son travail

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un circuit simple sur la voie publique ou sur un site - Repérer les priorités - Etablir la chronologie des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Plans, cartes... - Documents d'exploitation : fiches de tâches, feuille de route, ordre de service, fiches de suivi des produits... - Ressources humaines - Plannings - Règlements, consignes... - Modes opératoires - Fiches techniques (matériels, produits) - Signalétique du site - Etiquetage des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage sur plans et cartes des zones d'activités et des contraintes - Justification de l'itinéraire, du circuit en fonction des contraintes répertoriées - Cohérence de la chronologie des tâches en fonction des priorités, des contraintes, des temps d'intervention...

CAPACITE : C3 - ORGANISER ET GERER

COMPETENCE : C32 - Gérer son poste de travail

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser son poste de travail en prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> * les modes opératoires, l'utilisation des matériels et des équipements * la nature des salissures, la nature et l'orientation des déchets * les principaux critères ergonomiques : amplitude des gestes et postures avec ou sans utilisation de matériel... * les conditions d'hygiène, de prévention et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Matériels, équipements, déchets, produits nécessaires au nettoyage - Règlements de sécurité, d'hygiène - Fiches techniques des matériels, des équipements, des produits - Modes opératoires - Planning, feuilles de route... 	<ul style="list-style-type: none"> - Agencement correct et réglage des matériels et des équipements utilisés : prise en compte des critères ergonomiques, des règles d'hygiène et de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'organisation prévue 		<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la chronologie des tâches et des temps programmés
<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en ordre son poste de travail après l'opération 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste de travail après opération 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en ordre correcte du poste de travail

CAPACITE : C3 - ORGANISER ET GERER
COMPETENCE : C33 - Gérer les produits, les matériels et les déchets

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Estimer les moyens quantitatifs et qualitatifs nécessaires à l'exécution du service : <ul style="list-style-type: none"> * produits * matériels, équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Modes opératoires - Fiches techniques - Répertoires des produits - Consignes de travail, consignes de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire adapté des moyens nécessaires à l'exécution de plusieurs techniques - Evaluation correcte des quantités - Adéquation des moyens choisis aux techniques à mettre en oeuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements nécessaires au travail à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels, équipements, produits... 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage éventuel des produits, matériels et équipements non disponibles
<ul style="list-style-type: none"> - Conditionner et stocker les produits nécessaires à l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnements - Produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnement et stockage adaptés aux produits
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et suivre les flux de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'exploitation : bordereaux, feuilles de route, bons d'entrée et de sortie, fichiers... - Plans 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des entrées et des sorties en fonction du site, des surfaces et des volumes disponibles - Document d'exploitation correctement remplis
<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les stocks de produits, matériels et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'exploitation : bordereaux, feuilles de route, bons d'entrée et de sortie, fichiers... 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des conditions de stockage (volumes, surfaces, produits)
<ul style="list-style-type: none"> - Signaler les besoins pour une commande de produits, matériels, pièces d'équipement... 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de communication (radio, téléphone, informatique...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Signalement correct des besoins par les moyens à disposition

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C41 - Contrôler les véhicules, les matériels, les équipements avant leur mise en service

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'état de fonctionnement des équipements, des véhicules, des matériels par rapport aux consignes: contrôles, périodicité des contrôles. - Vérifier la présence des documents administratifs et des documents d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Normes, consignes - Prescriptions écrites ou orales - Equipements individuels et collectifs de sécurité : éclairage, signalisation, gyrophares, arrêt d'urgence, barre de maintien, extincteurs, tenues professionnelles... - Chronotachygraphe - Plans, cartes - Bordereaux - Documents administratifs: carte grise, attestation d'assurance - Véhicules, matériels, équipements et accessoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture correcte des niveaux (huile moteur, eau, huile hydraulique, carburant), de la pression pneumatique - Signalement des documents administratifs et des documents d'exploitation éventuellement manquants
	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Normes, consignes - Prescriptions écrites ou orales - Equipements individuels et collectifs de sécurité : éclairage, signalisation, gyrophares, arrêt d'urgence, barre de maintien, extincteurs, tenues professionnelles... - Chronotachygraphe - Plans, cartes - Bordereaux - Documents administratifs: carte grise, attestation d'assurance - Véhicules, matériels, équipements et accessoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé exhaustif des anomalies détectées : <ul style="list-style-type: none"> * après vérification de l'état de fonctionnement des véhicules, des équipements et des matériels * après vérification de l'état de fonctionnement des équipements de sécurité du véhicule et du site * après vérification de la présence et de l'état des protections individuelles - Mention des corrections éventuelles effectuées

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C42 - Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception)

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en fonctionnement des équipements fixes - Utiliser des machines et des équipements mobiles ou fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Véhicules - Matériels et équipements fixes et mobiles, bascule - Equipements individuels et collectifs de sécurité - Matériels de balisage - Matériel de télécommunication - Trousse à outils - Cahier des charges - Réglementations - Rapports d'inspection, de suivi de collecte... - Prescriptions écrites ou orales - Modes opératoires, fiches techniques (produits, matériels) - Fichiers - Consignes de sécurité, règlement de site, plan de prévention, plan routier - Documents administratifs (des véhicules, feuilles de route, de tournée, bordereaux...) - Collecte : <ul style="list-style-type: none"> Collecte ouverte Collecte sélective Collecte mécanisée Collecte hermétique - Tri - Réception - Balayage manuel - Balayage mécanique avec ou sans aspiration - Déneigement mécanique - Lavage - Décapage de surfaces horizontales ou verticales avec ou sans additifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue adaptée - Respect des modes opératoires, des prescriptions écrites ou orales, des procédures - Résultats conformes aux prescriptions - Absence de dégradation des matériels après utilisation - Tenue adaptée - Respect des règles d'ergonomie - Respect des consignes de sécurité concernant les intervenants et l'environnement - Maintien d'un agencement correct du poste de travail

Certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*

<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les modes opératoires de : <ul style="list-style-type: none"> * chargement * pesée * prélèvement éventuel * déchargement * séparation * compactage, déchiquetage, emballage des produits triés selon leur destination - Orienter des déchets, en collecte, sur site de transfert ou de tri 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Véhicules - Matériels et équipements fixes et mobiles, bascule - Equipements individuels et collectifs de sécurité - Matériels de balisage - Matériel de télécommunication - Trousse à outils - Cahier des charges - Réglementations - Rapports d'inspection, de suivi de collecte... - Prescriptions écrites ou orales - Modes opératoires, fiches techniques (produits, matériels) - Fichiers - Consignes de sécurité, règlement de site, plan de prévention, plan routier - Documents administratifs (des véhicules, feuilles de route, de tournée, bordereaux...) - Collecte : <ul style="list-style-type: none"> Collecte ouverte Collecte sélective Collecte mécanisée Collecte hermétique - Tri - Réception 	<ul style="list-style-type: none"> - Réceptacles correctement vidés et remis en place - Absence de dégradation des matériels après utilisation - Déchets orientés et triés conformément aux documents d'exploitation - Déchets conditionnés conformément à l'attente du client - Respect des règles d'ergonomie - Respect des consignes de sécurité concernant les intervenants et l'environnement - Maintien d'un agencement correct du poste de travail
---	--	--

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C43 - Effectuer les opérations techniques de nettoyage

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre un balayage manuel et un désherbage éventuel - Mettre en oeuvre un balayage mécanique avec ou sans aspiration - Mettre en oeuvre un déneigement mécanique - Mettre en oeuvre un lavage de surfaces horizontales avec ou sans additifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Véhicules, équipements et matériels - Prescriptions - Modes opératoires - Fiches de travail - Fiches techniques (produits, matériels) - Résultats attendus - Equipements individuels et collectifs de sécurité - Consignes de sécurité, règlement de site, plan de prévention, plan routier - Documents administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats conformes aux prescriptions - Respect des modes opératoires et des procédures - Absence de dégradation des matériels après utilisation - Tenue adaptée - Respect des règles d'ergonomie - Respect des consignes de sécurité concernant les intervenants et l'environnement - Maintien d'un agencement correct du poste de travail

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C44 - Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Démontet et remonter des éléments simples ou des pièces standard - Faire les réglages et les ajustements nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Matériels et équipements - Pièces et produits nécessaires à la maintenance - Procédures de maintenance ou consignes d'entretien - Outillage simple de maintenance - Liste des anomalies les plus fréquemment rencontrées et procédures de remédiation ou d'alerte - Matériels et produits de nettoyage - Equipements individuels et collectifs de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose et pose d'éléments simples ou de pièces standard correctement conduites et en toute sécurité ; matériel en état de marche après la dépose et la pose des éléments incriminés - Réglages et ajustements corrects
<ul style="list-style-type: none"> - Faire les opérations de lubrification nécessaires - Assurer le nettoyage des matériels, des équipements et des sites après utilisation ou intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Matériels et équipements - Pièces et produits nécessaires à la maintenance - Procédures de maintenance ou consignes d'entretien - Outillage simple de maintenance - Liste des anomalies les plus fréquemment rencontrées et procédures de remédiation ou d'alerte - Matériels et produits de nettoyage - Equipements individuels et collectifs de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de lubrification conduites correctement et conformément à la périodicité définie - Matériel et/ou site propres - Tenue adaptée

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C45 - Effectuer des mesures et des contrôles

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le moyen de mesure ou de contrôle adapté - Installer et mettre en oeuvre l'appareil de mesure ou le moyen de contrôle - Faire la lecture de l'appareil de mesure ou du moyen de contrôle - Comparer le résultat de la mesure ou du contrôle à un résultat étalon ou à un résultat de référence <p>Contrôler la propreté du site, des matériels et des équipements après l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider son travail et remédier éventuellement aux défauts constatés 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée (études de cas, reportages vidéo...) - Appareils de mesure ou moyens de contrôle : pH-mètre, piézomètre, pont-bascule, synoptique, moniteur vidéo, manomètre, thermomètre, détecteur de gaz... - Cahier des charges - Consignes, protocoles, normes et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux du moyen de mesure ou de contrôle - Installation correcte de l'appareil de mesure ou du moyen de contrôle ou description correcte du protocole d'installation - Respect des protocoles - Lecture correcte de l'appareil de mesure ou du moyen de contrôle - Conformité du résultat obtenu au résultat attendu - Appréciation justifiée des écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus et remédiation adaptée

CAPACITE : C4 - REALISER

COMPETENCE : C46 - Appliquer des mesures de prévention et mettre en oeuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les mesures et les dispositifs de sécurité adaptés aux risques et aux facteurs potentiels d'accidents conformément aux textes en vigueur et aux instructions reçues - Utiliser les équipements individuels et collectifs de protection - Déclencher les opérations adaptées en cas de dysfonctionnement pouvant créer une situation de risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Equipements individuels et collectifs de protection - Modes opératoires - Consignes de sécurité - Fiches techniques des matériels et des produits utilisés - Etiquetage des produits - Textes législatifs et réglementaires, normes - Règlements de l'entreprise, du site - Plan de prévention - Plans de circulation - Descriptif d'une situation relative à un dysfonctionnement pouvant créer une situation de risque - Règlements de l'entreprise, du site - Plan de prévention - Plans de circulation - Consignes d'intervention - Numéros d'appel en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du choix des mesures et des dispositifs de sécurité mis en oeuvre - Respect des textes et instructions à appliquer - Port et/ou manipulation correcte des équipements de protection - Comportement adapté à la nature et à la gravité du dysfonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> * arrêt immédiat des matériels et des engins * destruction ou neutralisation ou évacuation des produits dangereux * appel des services d'urgence

CAPACITE : C5 - COMMUNIQUER

COMPETENCE : C51 - Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le degré d'urgence du message à transmettre et le destinataire - Choisir le support le mieux adapté au message à transmettre - Elaborer et mettre en forme le message (choisir, ordonner, structurer les éléments du message) - S'assurer de la réception du message 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations techniques ou informations de la vie quotidienne (travaux de voirie, coupures d'eau, de gaz, d'électricité...) - Public ou interlocuteurs visés : passants, habitants... - Moyens techniques (moyens informatisés, audiovisuels, écrits, oraux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exactitude de l'appréciation du degré d'urgence - Message communiqué dans les délais - Pertinence du choix du destinataire - Pertinence du choix des méthodes et des moyens retenus - Qualité du contenu du message : structure syntaxique, déroulement chronologique, articulations, progressivité - Contrôle de la réception effective

CAPACITE : C5 - COMMUNIQUER

COMPETENCE : C52 - Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Faire un rapport écrit ou oral sur les opérations effectuées : inspection des locaux et des abords, chronologie des opérations, exposé des difficultés rencontrées, des solutions ponctuelles et immédiates adoptées, des résultats, des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation réelle ou simulée - Dossier documentaire comprenant le descriptif des opérations techniques et de leurs résultats - Documents d'exploitation - Micro-ordinateur portable - Moyens de communication/télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> - Précision et concision du rapport écrit ou oral - Exactitude du vocabulaire technique utilisé

CAPACITE : C5 - COMMUNIQUER

COMPETENCE : C53 - Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions...

Etre capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Se présenter - Recueillir les observations des usagers, des clients - Conseiller les usagers et les clients - Refuser le service non autorisé - Informer les usagers et les clients de la nature des travaux effectués ou envisagés dans le cadre de la démarche qualité de l'entreprise - Faire signer les documents contradictoires - Assurer éventuellement l'encaissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation simulée : jeux de rôles - Documents : carnet d'attachement, reçu - Réglementations - Documents d'information - Documents d'exploitation - Tenue professionnelle - Caisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue et comportement adaptés - Qualité d'écoute et de compréhension : restitution et reformulation du message en langage technique correct et adapté - Qualité du conseil : pertinence et vocabulaire adapté - Motifs du refus expliqués - Clarté et pertinence des explications données - Documents contradictoires signés et renseignés - Encaissement juste

SAVOIRS ASSOCIES

**TABLEAU GENERAL DES RELATIONS PRIVILEGIEES
CAPACITES / SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES**

C	CAPACITES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES		
		S1	S2	S3
C11	Collecter l'information			X
C12	Décoder l'information technique	X	X	X
C13	Traiter l'information			X
C21	Identifier, inventorier, apprécier les désordres, les dégradations ou les dysfonctionnements			X
C22	Identifier, inventorier, apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants.	X	X	X
C23	Analyser une commande ou un service			X
C24	Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail	X	X	X
C31	Organiser son travail			X
C32	Gérer son poste de travail			X
C33	Gérer les produits, les matériels et les déchets	X	X	X
C41	Contrôler les véhicules, les matériels et les équipements avant leur mise en service			X
C42	Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception)			X
C43	Effectuer les opérations techniques de nettoyage.			X
C44	Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites			X
C45	Effectuer des mesures et des contrôles	X	X	X
C46	Appliquer des mesures de prévention et mettre en uvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger	X	X	X
C51	Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique			X
C52	Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées			X
C53	Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions			X

S1 - Biologie appliquée
S2 - Chimie appliquée
S3 - Technologie

SAVOIRS ASSOCIES

S1 biologie appliquée

Connaissances (notions et concepts)	Limites de connaissances (être capable de)
<p>I-1- <u>La diversité biologique</u></p> <p>I-1-1- l'unité de base du monde vivant : la cellule</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une cellule - Décrire la structure d'une cellule (ultrastructure exclue) - Indiquer l'ordre de grandeur des dimensions des cellules et de leurs organites - Définir les biomolécules simples constitutives du monde vivant : oses, acides aminés et acides gras (formules exclues) - Définir glucides, protides, lipides sur les critères de composition en atomes (C,H,O,N ou C,H,O) et sur la base de leur composition en biomolécules simples - Indiquer une réaction permettant de caractériser un acide aminé et préciser le résultat obtenu - Indiquer une réaction permettant de caractériser une protéine ou un peptide et préciser le résultat obtenu - Indiquer une réaction permettant de caractériser l'amidon et préciser le résultat obtenu - Indiquer une réaction permettant de mettre en évidence le pouvoir réducteur d'un glucide et préciser le résultat obtenu
<p>I-1-2- Organisation du monde vivant</p> <p>- Biosphère et écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la notion de biosphère - Mettre en évidence l'interdépendance des êtres vivants sur le plan trophique ; définir un écosystème - Présenter les trois types trophiques constituant un écosystème : autotrophes (végétaux chlorophylliens), hétérotrophes consommateurs (animaux), hétérotrophes décomposeurs (micro-organismes) - Expliciter la notion de biomasse
<p>- Chaînes et réseaux trophiques : prédateur, parasites, saprophytes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir prédateurs, parasites, saprophytes

<p>1-2. <u>Microbiologie appliquée</u></p>	
<p>1-2-1- Diversité du monde microbien : algues, protozoaires, champignons microscopiques, bactéries et virus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les caractéristiques morphologiques et structurales qui distinguent les différents groupes de micro-organismes (ultrastructures exclues)
<p>1-2-2- Types trophiques et types métaboliques</p>	
<p>1-2-2-1- Types trophiques :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Sources d'énergie : phototrophie et chimiotrophie - Sources de carbone : autotrophie et hétérotrophie 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir phototrophie et chimiotrophie - Définir autotrophie et hétérotrophie (cf. ci-dessus)
<ul style="list-style-type: none"> - Sources d'azote 	<ul style="list-style-type: none"> - Illustrer la diversité des sources d'azote : azote moléculaire, nitrites, nitrates, ammoniac
<p>1-2-2-2- Types respiratoires : aérobies stricts, anaérobies stricts, aéro-anaérobies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les différents types respiratoires à partir de l'affinité pour l'oxygène et du rôle de ce dernier
<p>1-2-2-3- Conditions de vie et de multiplication des micro-organismes</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Croissance microbienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Commenter une courbe de croissance bactérienne en milieu non renouvelé (fournie en coordonnées logarithmiques)
<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs influençant la croissance : 	
<ul style="list-style-type: none"> * température : germes mésophiles, psychrophiles et thermophiles ; germes psychotrophes et thermotrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les termes : mésophile, psychrophile, thermophile, psychotrophe et thermotrophe
<ul style="list-style-type: none"> * pH : germes acidophiles et basophiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les termes : acidophile et basophile
<ul style="list-style-type: none"> * pression osmotique 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'effet de la pression osmotique sur la croissance

<p>I-2-3- Pouvoir pathogène des micro-organismes</p>	
<p>I-2-3-1- Les facteurs du pouvoir pathogène</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le pouvoir pathogène en relation avec ses trois composantes : pouvoir invasif, pouvoir toxique, résistances de l'organisme hôte - Définir le pouvoir pathogène spécifique et l'opportunisme et illustrer à chaque fois ces définitions par un exemple de bactérie - Indiquer l'origine du pouvoir pathogène d'un virus : parasitisme intracellulaire obligatoire et multiplication dans la cellule hôte (mécanisme non décrit) - Indiquer les principales maladies infectieuses pouvant affecter les professionnels du déchet : tétanos, hépatites...
<p>I-2-3-2- Résistances de l'organisme à l'infection</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différencier immunité non spécifique et immunité spécifique et les mettre en relation avec les étapes de l'infection - Préciser le rôle de la vaccination et celui de la sérothérapie en soulignant leurs indications et leurs différences
<p>I-2-4- Biotransformation des déchets</p>	
<p>I-2-4-1- Les fermentations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le phénomène de fermentation - Présenter schématiquement les étapes d'une fermentation à partir d'une biomasse permettant d'expliquer ainsi la diversité des produits formés : hydrolyse des macromolécules organiques, transformation des produits d'hydrolyse en acides gras, formation de biogaz (méthane, dioxyde de carbone...) à partir des acides gras - Préciser le caractère plus ou moins fermentescible des différents composants des "déchets verts"
<p>I-2-4-2- L'épuration biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les deux types d'épuration biologique : l'épuration aérobie et l'épuration anaérobie ; illustrer à chaque fois par un exemple : lagunages, boues activées, systèmes à bactéries fixées - fosses septiques, fermenteurs à biomasse fixée...
<p>I-2-4-3- Le compostage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire de façon simplifiée la fabrication d'un compost en mettant en évidence les phénomènes de bioconversion

<p><u>I-3- Les grands équilibres de la biosphère : les effets des pollutions</u></p>	
<p>I-3-1- Cycle de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la répartition qualitative de l'eau dans la biosphère - Décrire les différents mouvements de l'eau : évaporation, précipitation, percolation et ruissellement, respiration, évapotranspiration - Commenter un schéma (fourni) du cycle de l'eau
<p>I-3-2- Cycle du carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principales étapes du cycle du carbone en précisant les phases de synthèse organique ou de minéralisation, les organismes impliqués et les échanges de matière entre les différents compartiments de la biosphère
<p>I-3-3- Le dérèglement des grands équilibres biologiques</p>	
<p>I-3-3-1- Principales pollutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Classer les principales pollutions : * pollutions physiques : matières en suspension, pollutions radioactives * pollutions chimiques : pollutions industrielles, fertilisants et pesticides, détergents, matières plastiques, métaux lourds * pollutions biologiques : contaminations bactériennes, virales et parasitaires
<p>I-3-3-2- Effets des pollutions : pollution par les fertilisants, pollution par les pesticides, pollutions par les métaux lourds</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer sommairement les effets des fertilisants, des pesticides et des métaux lourds sur la vie animale et végétale - Indiquer les facteurs de dispersion des substances polluantes dans la biosphère : mouvements atmosphériques, circulation des eaux, incorporation dans les réseaux trophiques des écosystèmes - Mettre en évidence le rôle de la biomasse à travers des exemples : extension de la contamination et concentration dans les organismes vivants - Décrire le phénomène d'auto-épuration consécutif au rejet d'effluents riches en matières organiques dans des eaux courantes ; discuter les limites du phénomène - Définir l'eutrophisation et la dystrophisation et indiquer leurs causes
<p>I-3-3-3- Bio-indicateurs de pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter le terme de bio-indicateur de pollution et l'illustrer par un exemple général (animaux "sentinelles", espèces végétales)

<p><u>I-3- Les grands équilibres de la biosphère : les effets des pollutions</u></p>	
<p>I-3-1- Cycle de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la répartition qualitative de l'eau dans la biosphère - Décrire les différents mouvements de l'eau : évaporation, précipitation, percolation et ruissellement, respiration, évapotranspiration - Commenter un schéma (fourni) du cycle de l'eau
<p>I-3-2- Cycle du carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principales étapes du cycle du carbone en précisant les phases de synthèse organique ou de minéralisation, les organismes impliqués et les échanges de matière entre les différents compartiments de la biosphère
<p>I-3-3- Le dérèglement des grands équilibres biologiques</p>	
<p>I-3-3-1- Principales pollutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Classer les principales pollutions : <ul style="list-style-type: none"> * pollutions physiques : matières en suspension, pollutions radioactives * pollutions chimiques : pollutions industrielles, fertilisants et pesticides, détergents, matières plastiques, métaux lourds * pollutions biologiques : contaminations bactériennes, virales et parasitaires
<p>I-3-3-2- Effets des pollutions : pollution par les fertilisants, pollution par les pesticides, pollutions par les métaux lourds</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer sommairement les effets des fertilisants, des pesticides et des métaux lourds sur la vie animale et végétale - Indiquer les facteurs de dispersion des substances polluantes dans la biosphère : mouvements atmosphériques, circulation des eaux, incorporation dans les réseaux trophiques des écosystèmes - Mettre en évidence le rôle de la biomasse à travers des exemples : extension de la contamination et concentration dans les organismes vivants - Décrire le phénomène d'auto-épuration consécutif au rejet d'effluents riches en matières organiques dans des eaux courantes ; discuter les limites du phénomène - Définir l'eutrophisation et la dystrophisation et indiquer leurs causes
<p>I-3-3-3- Bio-indicateurs de pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter le terme de bio-indicateur de pollution et l'illustrer par un exemple général (animaux "sentinelles", espèces végétales)

S2 chimie appliquée

<p>II-1- Physique et chimie de l'eau</p>	
<p>II-1-1- Structure de l'eau</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La molécule d'eau : structure et polarité - Les trois états de l'eau : état gazeux, état liquide, état solide - Les liaisons intermoléculaires : la liaison hydrogène 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecrire la formule développée de la molécule d'eau en mettant en évidence les deux liaisons covalentes et la polarisation de ces deux liaisons - Décrire les trois états de l'eau et le passage d'un état à un autre : solidification, fusion, vaporisation, condensation - Expliquer simplement le changement de structure de l'eau au cours des phénomènes de solidification-fusion et vaporisation-condensation, rupture ou formation des liaisons hydrogène
<p>II-1-2- Propriétés physiques de l'eau</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Masse volumique 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la masse volumique de l'eau pure
<ul style="list-style-type: none"> - Viscosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le sens de la variation de la masse volumique avec la température et la teneur en sels - Définir qualitativement la viscosité
<ul style="list-style-type: none"> - Tension superficielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le sens de variation de la viscosité avec la température et la teneur en sels - Définir qualitativement la notion de tension superficielle
<ul style="list-style-type: none"> - Propriétés électriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer les facteurs de variation de la tension superficielle et indiquer le sens de variation de cette tension : température, teneur en sels, tensioactifs - Indiquer le sens de variation de la conductivité électrique de l'eau avec la teneur en sels
<p>II-1-3- L'eau solvant</p>	
<p>II-1-3-1- Le phénomène de dissolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le phénomène de dissolution et indiquer la nature des liaisons chimiques dissociées au cours de la dissolution : liaisons ioniques, liaisons hydrogène, liaisons faibles
<p>II-1-3-2- Solutions, suspensions, émulsions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les solutions vraies, les solutions colloïdales, les suspensions et les émulsions
	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer les différents facteurs conditionnant la dissolution d'un composé dans l'eau : structure chimique polaire ou non polaire, concentration, masse moléculaire, température de l'eau
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la concentration volumique d'une solution en soluté et effectuer des calculs sur des exemples simples

<p>II-1-3-3- L'ionisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acides et bases - Réaction d'un acide sur une base : formation de sels - pH d'une solution aqueuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le phénomène d'ionisation - Définir un acide et une base - Définir un acide fort, un acide faible, une base forte, une base faible, un sel - Ecrire une réaction de neutralisation entre un acide fort et une base forte - Préciser le résultat de l'action d'un acide sur un sel - Indiquer l'origine de la formation de l'hydrogène sulfuré - Définir le pH comme mesure de la concentration en ions H_3O^+ (aucun calcul logarithmique et aucun calcul de pH) - Présenter l'échelle de pH et préciser le degré d'acidité ou d'alcalinité d'une solution par rapport à cette échelle - Décrire l'utilisation d'un pH-mètre ou d'un papier indicateur de pH
<p>II-1-3-4- Composés solubles et insolubles dans l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composés polaires et apolaires - Dissolution des gaz dans l'eau - Principaux ions présents dans une eau naturelle : Ca^{2+}, Mg^{2+}, Na^+, K^+, H^+, Cl^-, SO_4^{2-}, CO_3^{2-}, HCO_3^-, NO_2^-, NO_3^-, PO_4^{3-} - Solubilité des molécules organiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer la nature polaire ou apolaire d'un composé et en déduire sa solubilité ou son insolubilité dans l'eau - Donner des exemples de gaz solubles dans l'eau : anhydrides (CO_2, SO_2), acides volatils (HCl, H_2S) - Reconnaître et écrire les formules des ions cités - Justifier le caractère électriquement neutre d'une solution ionique - Enoncer et réaliser des tests de reconnaissance des ions cités - Donner des exemples de composés apolaires insolubles ou très peu solubles dans l'eau : hydrocarbures, dérivés organiques chlorés, huiles et graisses, cires
<p>II-1-3-5- La détergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un détergent - Présenter les différentes catégories de détergents : détergents ioniques (anioniques et cationiques), détergents amphotères, détergents non ioniques - Décrire schématiquement l'action d'un détergent (formation de micelles)

<p>II-1-3-6- Les paramètres caractérisant une eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Turbidité d'une eau - Dureté d'une eau - Alcalinité d'une eau - Pollution organique de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la turbidité d'une eau, les M.E.S., l'indice de colmatage - Définir la dureté d'une eau - Définir la notion de titre hydrotimétrique T_H (calculs exclus) - Définir la notion de titre alcalimétrique (TA) - Indiquer l'origine de la pollution organique de l'eau (cf. microbiologie) - Définir la DCO, la DBO5 le COT, l'azote Kjeldahl (NTK) et l'azote global (NGL)
<p>II-2- <u>L'oxydoréduction et la corrosion</u></p>	
<p>II-2-1- L'oxydoréduction</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Oxydation et réduction, oxydants et réducteurs - Couples oxydant-réducteur - Réaction d'oxydoréduction - Classification des couples oxydant-réducteur ; potentiel d'oxydoréduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la notion d'oxydation et de réduction d'une espèce chimique comme phénomène de perte ou de gain d'électrons par cette espèce chimique - Présenter un couple oxydant-réducteur sous forme de l'équation : oxydant + ne- réducteur - Définir une réaction d'oxydoréduction comme un transfert d'électrons du réducteur d'un couple vers l'oxydant de l'autre couple - A partir d'une classification donnée de couples oxydants-réducteurs, prévoir la réaction qui va se produire entre deux composés - Définir qualitativement la notion de potentiel d'oxydoréduction
<p>II-2-2- Les différentes formes de corrosion</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme électrochimique de la corrosion : conséquence de la création d'une différence de potentiel dans un milieu et de la production d'un courant électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le phénomène de corrosion - Décrire le phénomène de pile à partir de l'exemple de deux couples oxydant-réducteur ayant des potentiels d'oxydoréduction différents (exemple : Cu^{2+}/Cu et Fe^{2+}/Fe)
<p>II-2-3- Les paramètres influençant la corrosion : sels dissous, température, agitation, influence des micro-organismes</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mentionner l'influence des chlorures, des sulfates, des ions Cu^{2+}, du pH - Mentionner l'influence de la température et de l'agitation - Indiquer l'existence de corrosions microbiologiques

<p>II-3- <u>Les composés organiques rencontrés en nettoyage et en gestion des déchets</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la valence du carbone et celle de l'hydrogène - Ecrire la formule développée du méthane, de l'éthane, de l'éthylène, de l'acétylène et du benzène - Définir un halogène - Donner des exemples courants de dérivés halogénés des hydrocarbures : tétrachlorure de carbone, trichloréthane, trichloréthylène, perchloréthylène, fréons - A partir d'une formule moléculaire d'un alcane simple (pentane ou hexane), écrire en formule semi-développée des différents isomères de constitution - A partir de l'analyse des formules développées du tétrachlorure de carbone, du trichloréthane, du trichloréthylène (formules données), justifier leur appellation
<p>II-3-1- Structure de la chaîne carbonée des hydrocarbures : alcanes, alcènes, alcynes, hydrocarbures aromatiques, dérivés halogénés des hydrocarbures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tétravalence du carbone - Liaison covalente simple, double et triple - Molécules simples : méthane, éthane, éthylène, acétylène, benzène - Isométrie <p>Eléments de nomenclature</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la nature macromoléculaire des cartons, papiers, textiles, plastiques - Ecrire l'équation-bilan d'une réaction de combustion d'un alcane - Mentionner le caractère explosif d'une réaction de combustion ; définir les notions de L.I.E. et de L.S.E.; donner le principe d'un explosimètre
<p>II-3-2- Composition chimique des cartons, papiers, textiles, plastiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecrire la formule générale d'un alcool et celle d'un acide carboxylique (différentes classes d'alcools non envisagées) - Indiquer la formation de produits toxiques halogénés lors de la combustion de certains plastiques
<p>II-3-3- Fonctions organiques complexes : fonction alcool, fonction acide, fonctions azotées, dérivés halogénés</p>	<p>II-4- <u>Les composés à risques rencontrés en nettoyage et en gestion des déchets</u></p>
<p>II-4-1- Définitions fondamentales : VLE, VME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la Valeur Limite d'Exposition (VLE) et la Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
<p>II-4-2- Les produits explosifs et inflammables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer des exemples de produits explosifs ou inflammables : nitroglycérine, T.N.T., acétone, acétate d'éthyle, essences - Donner des exemples de produits instables dont un stockage prolongé peut entraîner la décomposition et l'explosion : eau oxygénée, dérivés nitrés d'alcane

<p>II-4-3- Les mélanges dangereux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer des composés nécessitant une grande vigilance car réagissant violemment avec un grand nombre d'autres composés : fluor, ozone, eau oxygénée, chlorates alcalins, acide nitrique, chlore gazeux, trioxyde de chrome, dichromates, oxygène gazeux, sodium, potassium - Lire et interpréter un tableau de produits incompatibles
<p>II-4-4- Les produits toxiques et corrosifs</p>	
<p>II-4-4-1- Les gaz et vapeurs : irritants simples, irritants secondaires, gaz asphyxiants simples, gaz asphyxiants chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de gaz ou de vapeurs toxiques par réaction chimique entre certains produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les risques relatifs à chacune des catégories de gaz et vapeurs avec exemples des produits impliqués : <ul style="list-style-type: none"> * irritants simples : ammoniac, acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, acide fluorhydrique, halogènes, ozone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre (inflammation des muqueuses, oedèmes aigus du poumon) * irritants secondaires : sulfure d'hydrogène (effets sur les muqueuses et effets neurotoxiques) * gaz asphyxiants simples : azote, dioxyde de carbone, méthane, hydrogène (effet d'asphyxie par déplacement de la concentration en oxygène) * gaz asphyxiants chimiques : oxyde de carbone, acide cyanhydrique (compétition avec l'oxygène) - Illustrer l'éventualité de production de gaz ou de vapeurs toxiques par réaction chimique entre certains réactifs : cyanures + acides, hypochlorites + acides, nitrates ou nitrites + acides, sulfures métalliques + acides
<p>II-4-4-2- Les produits corrosifs : acides, bases, oxydes d'azote</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les risques relatifs à chacune des catégories de substances corrosives avec illustration par les exemples suivants : acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide nitrique, monoxyde et dioxyde d'azote, acide fluorhydrique, acide acétique, hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium, hydroxyde d'ammonium, hydroxyde de calcium
<p>II-4-4-3- Les solvants et les produits organiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer les risques ou les nuisances occasionnés par les différents solvants ou produits organiques : solvants très inflammables (alcanes, éthers, esters, cétones), toxiques (benzène, produits halogénés), peu biodégradables (produits halogénés), non miscibles (produits halogénés), nauséabonds (produits soufrés)

<p>II-4-5- Classification selon la réglementation du transport des matières dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe 1 : matières et objets explosibles (TNT) - Classe 2 : gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression (oxygène, butane, propane, chlore) - Classe 3 : liquides inflammables (carburants de voitures et d'avions, alcools, diluants, solvants, peintures) - Classe 4.1 : solides inflammables (soufre) - Classe 4.2 : matières sujettes à l'inflammation spontanée (phosphore blanc sec) - Classe 4.3 : matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (zinc en poudre, sodium, potassium) - Classe 5.1 : matières comburantes (nitrate d'argent, perchlorate d'ammonium, engrais) - Classe 5.2 : peroxydes organiques (peroxyde de dibenzoyl) - Classe 6.1 : matières toxiques (trichloréthylène, perchloréthylène, cyanures, pesticides) - Classe 6.2 : matières répugnantes ou susceptibles de produire une infection (gadoues vertes, gadoues noires, sang, caillottes de veau) - Classe 7 : matières radioactives (nitrate de thorium solide) - Classe 8 : matières corrosives (anhydride sulfurique, lessive de soude, lessive de potasse, acides minéraux, dérivés halogénés de l'acide acétique) - Classe 9 : matières et objets dangereux divers (pyralènes, talc, amiante) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer les différentes classes de matières dangereuses soumises à réglementation - Illustrer chacune de ces classes à l'aide d'un exemple
--	--

S3 TECHNOLOGIE

Connaissances (notions et concepts)	Limites de connaissances (être capable de)
<p>1- <u>LES DECHETS SOLIDES ET LES SALISSURES</u></p> <p>1-1- <u>Typologie des déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères de classification - Classification par rapport aux risques - Nomenclature officielle <p>1-1-1- Déchets ménagers banals</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques - Catégories - Déchets types : papiers-cartons, verre, plastiques, matières fermentescibles, matières fines - Sources de production <p>1-1-2- Déchets industriels et commerciaux banals</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques - Catégories - Producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les principaux critères de classification des déchets (lieux d'origine, activités productrices, nature et composition, risques encourus) - Définir un déchet inerte, un déchet banal et un déchet spécial - Qualifier un déchet par rapport à la nomenclature officielle <ul style="list-style-type: none"> - Énumérer les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques des déchets ménagers banals - Énoncer les catégories de déchets constituant les déchets ménagers banals (ordures ménagères, encombrants, déchets de nettoyage...) - Définir et illustrer la notion de déchet type - Préciser les risques microbiologiques encourus (cf. cours de microbiologie) - Dégager les principales sources de production des déchets ménagers banals : emballages, déchets culinaires et restes de repas... <ul style="list-style-type: none"> - Énumérer les caractéristiques physiques et chimiques des déchets industriels et commerciaux banals - Définir et illustrer la notion de déchets industriels et commerciaux banals - Présenter la diversité des producteurs : ménages, artisanat, services, commerces - Mettre en évidence les principales sources de production : chutes et pertes de fabrication, emballages, démolitions, réformes, distribution, transport

<p>1-1-3- Déchets spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques - Activités productrices - Risques et signalétique <p>1-1-4- Déchets des activités de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Producteurs - Nature des déchets des activités de soins <p>1-1-5- Déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents types et lieux de production - Caractéristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer les caractéristiques physiques et chimiques des principaux déchets spéciaux : acides, bases, métaux lourds, solvants, hydrocarbures (cf. cours de chimie appliquée) - Mettre en relation les caractéristiques des déchets spéciaux avec les activités productrices - Expliciter à partir de l'étude des caractéristiques des déchets spéciaux les différents risques qui leur sont liés (cf. cours de "Hygiène-Sécurité-Conditions de travail") : inflammabilité, explosivité, corrosivité, toxicité chimique, contaminations microbiologiques, présence de parasites - Traduire les sigles ou pictogrammes signalant les différents types de risques <ul style="list-style-type: none"> - Présenter la diversité des producteurs de déchets des activités de soins : hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, laboratoires... - Illustrer la notion de déchets des activités de soins : seringues, pansements... - Préciser les risques microbiologiques encourus (cf. cours de microbiologie) <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les différents types de déchets verts (tontes, élagages, feuilles mortes...) et leurs lieux de production (jardins, espaces verts...) - Indiquer leurs caractéristiques essentielles : caractère saisonnier et degré de fermentescibilité
<p>1-2 <u>Les salissures</u></p> <p>1-2-1 Différents types et caractéristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et illustrer la notion de salissure et ses deux types (adhérente et non adhérente) - Classer les salissures selon leur origine (animale, végétale et minérale) et leur solubilité dans les solvants polaires ou apolaires (cf. cours de chimie appliquée) - Dans les salissures adhérentes, distinguer dépôts, taches et graffiti - Indiquer la nature des phénomènes expliquant l'adhérence : incrustation et piégeage mécanique, absorption, attraction électrique, liaisons chimiques

<p>1-2-2- Lieux et sites concernés : voies publiques, mobilier urbain, murs et façades d'immeubles, espaces verts, parkings</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les sites et les lieux très exposés aux salissures et préciser à chaque fois l'origine et la nature de ces salissures
<p>2- <u>LE CYCLE DU DECHET</u></p> <p>2-1- <u>Production des déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facteurs de la production - Données générales sur la production de déchets : production par habitant et taux de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer les facteurs déterminants de la production : consommation, urbanisation... - A partir de l'analyse des documents statistiques sur la production des déchets ménagers banals, des déchets industriels et des déchets commerciaux banals, dégager et représenter graphiquement l'évolution qualitative et quantitative de la production de ces déchets
<p>2-2- <u>Collecte et acheminement des déchets</u></p> <p>2-2-1- Collecte des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> * Collectes classiques "ordures ménagères" * Collectes sélectives "ordures ménagères" et "déchets industriels banals" <p>2-2-2- Nettoyement</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nettoyement classique * Opérations spécifiques <p>2-2-3- Tri des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> * Différents procédés : tri primaire, tri secondaire, tri affiné * Modalités du tri manuel : tri positif, tri négatif * Equipements de tri mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier et définir les différents procédés de collecte - Préciser les différentes modalités pratiques de collectes sélectives : porte à porte, apport volontaire, mono-matériau, multi-matériaux, séparatives - Présenter les différents services de collectes spéciales : encombrants, déchets verts particuliers, déchets spéciaux, déchets infectieux - Définir le nettoyage et ses différentes modalités de mise en oeuvre : balayage et/ou ramassage (avec ou sans aspiration) et/ou lavage, maintien en état de propreté - Présenter les opérations spécifiques de nettoyage : nettoyage des marchés forains, ramassage des corbeilles à papier, déjections canines, ramassage de feuilles, désaffichage et enlèvement de graffitis, nettoyage des plages - Présenter les différents procédés de tri - Définir tri positif et tri négatif - Présenter schématiquement le principe des différents équipements de tri mécanique : optique, électromagnétique, balistique

<p>2-3 <u>Traitement et élimination des déchets</u></p>	
<p>2-3-1- L'incinération des déchets</p>	
<p>* Principe du traitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la définition et le principe de l'incinération - Préciser les deux types d'incinération : incinération simple et incinération avec récupération d'énergie
<p>* Caractéristiques des déchets traités (déchets banals, déchets des activités de soins, déchets spéciaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les caractéristiques des déchets traités avec le mode d'incinération
<p>* Caractéristiques des installations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse fonctionnelle schématique des installations : chambre de combustion, dispositifs de dépoussiérage, de traitement de fumées, de transformation d'énergie
<p>* Nature et devenir des résidus d'incinération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la nature et le devenir des résidus d'incinération
<p>2-3-2 Le compostage</p>	
<p>* Principe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer l'objectif du compostage - Décrire de façon simplifiée la fabrication d'un compost en mettant en évidence les phénomènes de bioconversion (cf. Microbiologie)
<p>* Etapes d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les étapes d'exploitation
<p>* Nature et caractéristiques des déchets traités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la nature et les caractéristiques des déchets traités
<p>* Devenir des produits et des résidus du compostage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le devenir des produits et des résidus du compostage
<p>2-3-3- L'enfouissement</p>	
<p>* Différents types de centres d'enfouissement technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la classification des centres d'enfouissement technique
<p>* Etapes d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les étapes d'exploitation
<p>* Nature et caractéristiques des déchets traités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la nature et les caractéristiques des déchets traités
<p>* Devenir des produits de transformation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le devenir des produits de transformation (lixiviats, gaz) selon la nature du site

<p>2-4- Valorisation des déchets</p> <p>2-4-1- Objectifs de la valorisation des déchets</p> <p>2-4-2- Différents modes de valorisation : réutilisation en l'état, recyclage, transformation en produits nouveaux, valorisation énergétique</p> <p>2-4-3- Etude de filières de valorisation-matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En relatant à chaque fois un exemple significatif, dégager les objectifs économiques et écologiques de la valorisation des déchets ainsi que leurs débouchés commerciaux possibles - Enumérer les différents modes de valorisation des déchets - Présenter succinctement les cycles de vie des principaux déchets valorisables : papiers-cartons, plastiques, métaux, verres, bois, solvants, huiles - Indiquer les débouchés commerciaux possibles des déchets valorisés
<p>3- METHODES ET TECHNIQUES</p> <p>3-1- Méthodes de collecte</p> <p>3-1-1- Déchets ménagers et assimilés : collecte ouverte, collecte fermée, collecte hermétique, collecte par points de regroupement, collecte frontale, collecte latérale</p> <p>3-1-2- Déchets industriels et commerciaux banals : ramassage en vrac, collecte par conteneurs, bacs et caissons</p> <p>3-1-3- Déchets spéciaux : collecte et dépose par matériels spécifiques (bennes, caissons, fûts...)</p> <p>3-1-4- Déchets infectieux : collecte en petits emballages ou en gros conteneurs</p> <p>3-1-5- Déchets verts : collecte par apport volontaire, collecte spécifique par services communaux, collecte sélective par conteneurs ou sacs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les différentes méthodes de collecte des déchets en mettant en évidence leurs objectifs, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, leur coût et leurs limites d'utilisation

<p>3-2- Techniques de nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe des techniques de nettoyage * balayage avec ou sans aspiration * lavage * décapage : mécanique, chimique, par haute-pression et par ultrasons - Critères de choix des techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner le principe de chacune des techniques de nettoyage - Préciser les critères de choix de la technique en fonction des résultats attendus, de la nature des sites et des surfaces, de la nature et de la quantité des salissures ou des déchets
<p>3-3- Techniques de réception, de tri et de transfert des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et réception : identification du client, identification du déchet, échantillonnage, pesage, renseignements, enregistrement des opérations - Transfert, tri, conditionnement - Stockage et gestion des flux - Destinations ultérieures des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les étapes des différentes opérations de réception, de tri et de transfert des déchets
<p>4- LES MATERIELS</p> <p>4-1- Les matériels de collecte de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> * Véhicules : bennes à ordures ménagères, camions déchets industriels, movibennes, semi-remorques, véhicules pour collectes spéciales * Equipements : bacs simples ou roulants, lève-conteneurs, grues, traverses et équipements de levage en déchets industriels et commerciaux, compacteurs, caissons, conteneurs divers, filet de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse fonctionnelle schématique des différents types de véhicules et d'équipements

<p>4-2- <u>Les matériels de nettoyage et leurs équipements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Engins tâches uniques : laveuses, aspiratrices, balayeuses * Engins combinés * Matériels haute pression * Equipements et dispositifs spécifiques pour balayage, pour ramassage des déchets, pour lavage 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'analyse fonctionnelle schématique des différents types de matériels de nettoyage et de leurs équipements
<p>4-3- <u>Les matériels de réception et de contrôle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Ponts bascule * Ponts roulants, convoyeurs * Engins de travaux publics * Bacs et conteneurs * Matériels d'enregistrement et d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la fonction de chaque type de matériel utilisé
<p>4-4- <u>La maintenance</u></p> <p>4-4-1- Organisation de la maintenance</p> <p>4-4-2- Les aides à la maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier historique des interventions * Aides à la conduite des équipements : fiches d'utilisation, fiches de graissage * Contrôles périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs de la maintenance - Définir les différents niveaux de maintenance - Préciser les notions de coûts liés à la maintenance : coût de maintenance, coût d'indisponibilité, coût de défaillance - Lire un "tableau de bord" des activités de maintenance - Expliquer le terme de "dossier historique des interventions" - Lire une fiche d'utilisation ou une fiche de graissage - Inventorier les différents types de contrôles périodiques : contrôles périodiques réglementaires, autres contrôles périodiques préconisés par le constructeur, contrôles périodiques résultant de l'analyse de l'historique

Certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*

<p>* Démarche de conduite d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de l'étude de cas réels simples impliquant des opérations de maintenance de premier et de deuxième niveaux, dégager les différentes étapes d'une démarche de conduite d'intervention : observation des symptômes, analyse du système, hypothèse de défaillance, validation de l'hypothèse, analyse des réponses, action corrective, essais de bon fonctionnement
<p>5- L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</p> <p>5-1- L'entreprise</p> <p>5-1-1 Les activités et les marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les divers services proposés par les entreprises - Identifier les différents types de clients - Expliciter la notion de marché public et la notion de contrat - Définir la notion de cahier des charges - A partir de l'analyse de documents fournis, repérer les rôles respectifs des différentes collectivités territoriales en matière de collecte et de traitement des déchets
<p>5-1-2 Organisation générale et fonctionnement des entreprises</p> <p>* Structure, fonctions et services</p> <p>* Implantation des locaux</p> <p>* Outils d'administration : classements, graphiques, plannings, documents administratifs et commerciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lire un organigramme simple - Identifier sur un organigramme des liaisons hiérarchiques et fonctionnelles - Localiser sur un plan les services suivants : locaux d'administration, ateliers, sites d'exploitation - Repérer dans un annuaire, un fichier, un catalogue, un lieu, une adresse, un produit - Lire un graphique d'activité ou des statistiques - Lire un planning
<p>5-1-3 L'environnement réglementaire de l'activité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires - Règlements sanitaires départementaux - Instruments départementaux et régionaux d'aménagement: schémas directeurs - Réglementation et directives européennes - Services administratifs chargés de la mise en oeuvre et du contrôle des obligations en matière de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Mentionner l'existence de textes législatifs et réglementaires régissant les obligations et les responsabilités de l'entreprise en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets - Enumérer les principaux services administratifs chargés de la mise en oeuvre et du contrôle des obligations en matière de déchets

<p>5-2- <u>Eléments de cartographie et de géographie</u></p> <p>5-2-1 Cartes routières et géographiques, plans urbains</p> <p>5-2-2- Eléments de géographie urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> * Facteurs conditionnant l'environnement de travail : stationnements, revêtements, tracés des voies, intensité de circulation, mobilier urbain... * Notion de niveau de propreté en fonction des particularités de l'habitat et de l'environnement économique * Caractéristiques des emplacements, sites et équipements à nettoyer * Activités de nettoyage à mettre en oeuvre en fonction de la géographie urbaine (zones de résidence, activités non organiques, activités organiques, zones touristiques...) <p>6- <u>HYGIENE-SECURITE-CONDITIONS DE TRAVAIL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter une carte - Calculer une distance en fonction de l'échelle - Interpréter des légendes et des symboles - Localiser un point de départ et un point d'arrivée - Déterminer un itinéraire et une distance <ul style="list-style-type: none"> - A partir d'une étude de cas, inventorier les facteurs conditionnant l'environnement de travail - A partir d'études de cas, mettre en évidence les relations entre les caractéristiques de l'habitat et des zones à activité économique avec l'organisation des services de collecte et de nettoyage 	<p>U1 U2</p>
<p><i>Cet enseignement doit être conduit le plus souvent possible à partir de l'analyse de situations professionnelles réelles et d'études de cas. Il s'intègre donc naturellement dans les chapitres précédents du programme de technologie mais aussi dans ceux des techniques professionnelles. En outre, il doit fortement prendre en compte les enseignements de sciences physiques, de sciences appliquées et de vie sociale et professionnelle</i></p>		
<p>6-1- <u>Cadre institutionnel de la prévention</u></p> <p>6-1-1- Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les accidents du travail et les maladies professionnelles - Préciser les obligations du salarié et de l'employeur en matière de prévention - Indiquer le rôle des représentants du personnel et celui du CHSCT en matière de prévention - Enoncer les missions respectives du médecin du travail, de l'inspecteur du travail, du technicien de sécurité des CRAM en matière de prévention 	

<ul style="list-style-type: none"> - Réparation 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le rôle de l'encadrement et celui de l'employeur en matière de déclaration d'accident du travail - Indiquer le rôle du salarié en matière de déclaration d'une maladie professionnelle - Présenter les conséquences de la déclaration pour la protection des salariés : symptômes, délai de prise en charge, nature des travaux - Présenter les conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles sur la gestion de l'entreprise (coût des accidents du travail et des maladies professionnelles, cotisation Sécurité Sociale des accidents du travail) - Enoncer les principes généraux de la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles
<p>6-1-2- Enjeux économiques et sociaux de la prévention des risques professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et comparer des statistiques (fournies) portant sur les accidents du travail et les maladies professionnelles des métiers du déchet solide et de la propreté urbaine et sur les secteurs professionnels de même type (BTP, etc.) - Différencier coût direct et coût indirect des accidents et des maladies professionnelles
<p>6-2- <u>Les principaux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles</u></p> <p>6-2-1- Le risque incendie ou explosion</p> <p>6-2-1-1- Définitions</p> <p>6-2-1-2- Prévention du risque incendie ou explosion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les définitions de : <ul style="list-style-type: none"> * l'incendie (triangle de feu) * l'explosion : notion de LIE (Limite Inférieure d'Explosibilité) et de LSE (Limite Supérieure d'Explosibilité) - Décrire les actions possibles au niveau du "triangle du feu" : combustible, comburant, sources d'énergie - Présenter les différents types d'extincteurs - Justifier le choix d'un extincteur par rapport à une classe de feu

<p>6-2-2- Le risque électrique</p> <p>6-2-2-1- Description</p> <p>6-2-2-2- Influence de différents facteurs</p> <p>6-2-2-3- Sources de risque</p> <p>6-2-2-4- Prévention</p>	<p>Enoncer les différentes manifestations dues au passage du courant électrique dans le corps humain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les différents facteurs à prendre en compte : seuil dangereux de l'intensité, durée du contact électrique, trajet du courant électrique - Inventorier les sources de risque : contact avec conducteur normalement sous tension, contact avec un élément conducteur accidentellement sous tension, rôle de l'atmosphère ambiante (humide, sèche...) - Expliciter les différents niveaux d'habilitation (UTC 501) et des critères B₀-B₁
<p>6-2-3- Les risques liés à l'utilisation de véhicules, d'engins, de machines et de matériels sur voie publique ou sur voie privée</p> <p>6-2-3-1- Description</p> <p>6-2-3-2- Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour une machine ou un matériel utilisé dans la profession, identifier les différents risques mécaniques possibles : heurts, cisaillements, coupures, écrasements - Pour un véhicule ou un engin utilisé dans la profession, inventorier les risques liés à la circulation du véhicule ou de l'engin - Pour une machine ou un matériel donné, illustrer les différents types de dispositifs ou de mesures de sécurité mis en oeuvre : sécurités intrinsèques, protection collective, protection individuelle, consignes de sécurité, prise en considération de la circulation des tiers, prise en compte des conditions météorologiques
<p>6-2-4- Le risque chimique</p> <p>6-2-4-1- Description</p> <p>- cf. cours de chimie appliquée</p>	<p>- Cf. cours de chimie appliquée</p>

Certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*

<p>6-2-4-2- Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lire et décoder des étiquettes de produits chimiques dangereux utilisés dans la profession - Différencier fiche de sécurité et fiche technique - Présenter les principaux risques chimiques liés à la pollution atmosphérique et au confinement - Indiquer les mesures de prévention mises en oeuvre dans la profession : prévention intégrée (choix d'un produit, éloignement des opérateurs...), protection collective (ventilation...), protection individuelle (gants, lunettes, bottes, vêtements, appareils respiratoires anti-gaz et anti-poussières...)
<p>6-2-5- Les risques liés à l'activité physique de l'opérateur</p> <p>6-2-5-1- Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les postures de travail - Les charges lourdes - Les accidents <p>6-2-5-2- Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les facteurs conditionnant les postures de travail : colonne vertébrale, technique de prise des charges, technique lever-porter, rapport gestes-dimensionnement de la zone de travail, accès aux postes de conduite ou de travail - Mettre en évidence les limites de l'activité musculaire : poids maximum, dimension des charges, positionnement des charges, stabilité, répétitivité - Énoncer les accidents possibles et leurs conséquences : accidents de manutention (écrasements, lombalgies), risques de chutes (chute de plain-pied, chute de hauteur), ensevelissements - Indiquer les objectifs de prévention recherchés : prise en compte des principes d'ergonomie dans le cadre de la situation de travail, formation des opérateurs aux gestes et postures, organisation du poste de travail, aides mécaniques possibles, recherche par l'employeur de solutions adaptées
<p>6-2-6- Les risques liés aux ambiances physiques</p>	

<p>6-2-6-1- Les différentes ambiances physiques : le bruit, l'ambiance lumineuse, l'ambiance thermique</p> <p>6-2-6-2- Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les seuils d'audition et de douleur - Indiquer le seuil légal de 85 dB(A) - Présenter les effets du bruit : effets physiologiques, surdité professionnelle, conditions de travail - Présenter la notion de confort visuel et ses paramètres : intensité lumineuse, contraste, durée de perception, acuité visuelle de l'individu - Indiquer les effets d'une ambiance lumineuse inadaptée à une activité donnée - Présenter la notion de confort thermique et ses facteurs de variation : travail musculaire, température, humidité et vitesse de l'air, port d'équipements de protection... - Énoncer les effets sur l'organisme d'une ambiance thermique inadaptée à une activité donnée - Inventorier les principales mesures à mettre en oeuvre pour maintenir un bon niveau de confort sonore, visuel ou thermique
<p>6-2-7- Les risques complexes</p> <p>6-2-7-1- Les risques liés aux déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents risques - Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les risques microbiologiques (cf. également "Biologie appliquée"), les risques physiques (piqûres, coupures, projections), les risques chimiques (cf. également "Chimie appliquée") rencontrés dans la profession - Indiquer les principales mesures de prévention individuelles et collectives - Citer les vaccinations permettant une protection contre certains risques microbiologiques - Indiquer le rôle de la surveillance médicale "normale" et des surveillances médicales "particulières" - Présenter succinctement le rôle de la médecine du travail - Cf. également les indicateurs de la rubrique "Prévention" du chapitre "Le risque chimique"

<p>6-2-7-2- Les risques liés à la pollution atmosphérique et au confinement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les risques chimiques et les risques microbiologiques liés à une pollution de l'air atmosphérique ou d'un air confiné - Présenter succinctement les principaux modes de traitement de l'air dans des locaux ou sur certains sites : ventilation naturelle, ventilation forcée, dépoussiérage - Donner le principe schématique d'un appareil respiratoire anti-gaz ou anti-poussières
<p>6-2-8- Les risques particuliers</p> <p>6-2-8-1- Les risques liés à la coactivité</p> <p>6-2-8-2- Les risques encourus par les tiers</p> <p>6-2-8-3- L'aggravation des risques par les conditions météorologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions d'entreprise utilisatrice, d'entreprise extérieure, d'entreprise sous-traitante - Définir la notion de "risques d'interférence" - Enoncer les objectifs du plan de prévention prévu par la réglementation - Enumérer les principales consignes propres à l'entreprise utilisatrice : permis de feu, attestation de consignation, règles de circulation, procédures d'alerte et de secours... - Inventorier les risques engendrés par l'exercice des activités considérées, les installations, les véhicules ou les engins... - Indiquer les moyens de prévention - Analyser des exemples (fournis) de situations pour lesquelles la météorologie a des conséquences directes sur le travail de l'agent, le comportement de tiers ou le milieu de travail. Montrer que ces conséquences peuvent générer ou aggraver des risques
<p><u>6-3- Les méthodes d'évaluation des risques</u></p> <p>6-3-1- Les méthodes d'analyse ergonomique d'une situation de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner une définition de l'ergonomie (ergonomie de conception et ergonomie de correction) - Mettre en évidence les caractéristiques de chacune des deux familles de méthodes d'analyse d'une situation de travail : méthodes d'observation et méthodes d'enquête - A partir de l'analyse de résultats obtenus par ces méthodes, repérer des anomalies et des dysfonctionnements et identifier des risques d'accident du travail

<p>6-3-2- Les méthodes d'analyse des risques</p> <ul style="list-style-type: none">- Principe des méthodes d'analyse "a priori" et "a posteriori"- Relations "cause-effet"- Multicausalité des risques- Facteurs participant à l'efficacité des mesures de prévention ; optimisation des mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none">- Donner une définition simple des deux types des méthodes d'analyse des risques- Mettre en évidence la relation "cause-effet" à partir de l'analyse d'une situation professionnelle- Mettre en évidence la multicausalité des risques à partir de l'analyse d'une situation professionnelle (arbre des causes)- Enoncer à partir de l'analyse d'un exemple fourni, les différents facteurs participant à l'efficacité des mesures de prévention
---	---

Certificat d'aptitude professionnelle *gestion des déchets et propreté urbaine*

UNITES CONSTITUTIVES DU REFERENTIEL
DE CERTIFICATION

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

**TABLEAU DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES
CAPACITÉS/COMPÉTENCES/SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS**

UP1 : TECHNIQUES DE TRI ET ORIENTATION DES DÉCHETS

Compétences		Savoirs technologiques associés		
		S1	S2	S3
C11	Collecter l'information	X	X	X
C12	Décoder l'information technique	X	X	X
C13	Traiter l'information	X	X	X
C21	Identifier, inventorier, apprécier les désordres, les dégradations ou les dysfonctionnements			
C22	Identifier, inventorier, apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants	X	X	X
C23	Analyser une commande ou un service			X
C24	Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail	X	X	X
C31	Organiser son travail			X
C32	Gérer son poste de travail	X	X	X
C33	Gérer les produits, les matériels et les déchets	X	X	X
C41	Contrôler les véhicules, les matériels et les équipements avant leur mise en service			
C42	Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception)	X	X	X
C43	Effectuer les opérations techniques de nettoyage			
C44	Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites			X
C45	Effectuer les mesures et les contrôles	X	X	X
C46	Appliquer les mesures de prévention et mettre en œuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger	X	X	X
C51	Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique	X	X	X
C52	Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées	X	X	X
C53	Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions	X	X	X

S1 : biologie appliquée
S2 : chimie appliquée
S3 : technologie

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

**TABLEAU DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES
CAPACITÉS/COMPÉTENCES/SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS**

UP2 : TECHNIQUES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Compétences		Savoirs technologiques associés		
		S1	S2	S3
C11	Collecter l'information	X	X	X
C12	Décoder l'information technique	X	X	X
C13	Traiter l'information	X	X	X
C21	Identifier, inventorier, apprécier les désordres, les dégradations ou les dysfonctionnements	X	X	X
C22	Identifier, inventorier, apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants	X	X	X
C23	Analyser une commande ou un service			X
C24	Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail	X	X	X
C31	Organiser son travail			X
C32	Gérer son poste de travail	X	X	X
C33	Gérer les produits, les matériels et les déchets	X	X	X
C41	Contrôler les véhicules, les matériels et les équipements avant leur mise en service			X
C42	Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception)	X	X	X
C43	Effectuer les opérations techniques de nettoyage			
C44	Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites		X	X
C45	Effectuer les mesures et les contrôles	X	X	X
C46	Appliquer les mesures de prévention et mettre en œuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger	X	X	X
C51	Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique	X	X	X
C52	Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées	X	X	X
C53	Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions	X	X	X

S1 : biologie appliquée

S2 : chimie appliquée

S3 : technologie

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

**TABLEAU DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES
CAPACITÉS/COMPÉTENCES/SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS**

UP3 : TECHNIQUES DE NETTOIEMENT

Compétences		Savoirs technologiques associés		
		S1	S2	S3
C11	Collecter l'information	X	X	X
C12	Décoder l'information technique	X	X	X
C13	Traiter l'information	X	X	X
C21	Identifier, inventorier, apprécier les désordres, les dégradations ou les dysfonctionnements	X	X	X
C22	Identifier, inventorier, apprécier les salissures, les déchets et les produits dangereux toxiques ou polluants	X	X	X
C23	Analyser une commande ou un service		X	
C24	Estimer les conséquences possibles des interactions entre activité, environnement et conditions de travail	X	X	X
C31	Organiser son travail		X	
C32	Gérer son poste de travail		X	X
C33	Gérer les produits, les matériels et les déchets	X	X	X
C41	Contrôler les véhicules, les matériels et les équipements avant leur mise en service	X	X	X
C42	Effectuer les opérations techniques de manutention des déchets (collecte, tri, réception)			
C43	Effectuer les opérations techniques de nettoyage	X	X	X
C44	Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau et vérifier la maintenance de deuxième niveau des équipements, des matériels et des sites	X	X	X
C45	Effectuer les mesures et les contrôles	X	X	X
C46	Appliquer les mesures de prévention et mettre en œuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger	X	X	X
C51	Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique	X	X	X
C52	Rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées	X	X	X
C53	Assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les institutions	X	X	X

S1 : biologie appliquée

S2 : chimie appliquée

S3 : technologie

UNITÉS GÉNÉRALES

Français et histoire-géographie – UG 1

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

Mathématiques – sciences – UG 2

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

Éducation physique et sportive – UG 3

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

1 - Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel du tri, de l'orientation, de la collecte des déchets et du nettoyage, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de production et/ou de chantier réels et d'intervenir sur des ouvrages ou produits existants.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les CAP du secteur professionnel du tri, de l'orientation, de la collecte des déchets et du nettoyage préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de seize semaines sur un cycle de deux années. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de sauveteur secouriste du travail (SST) et de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) auxquelles s'ajoute éventuellement la formation à un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) d'équipements utilisés dans la profession et définis au § S6 des savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000). Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du Code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel du tri, de l'orientation, de la collecte des déchets et du nettoyage précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de seize semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activité du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

CAP GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ URBAINE

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DE GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ URBAINE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
ÉPREUVES	Unités	coeff.	MODE	MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Techniques de tri et orientation des déchets	UP1	4	CCF *	Ponctuelle	1h 30
EP2 Techniques de collecte des déchets	UP2	4	CCF	Ponctuelle	2h 30
EP3 Techniques de nettoyage	UP3	8 (1)	CCF	Ponctuelle	5h (2)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

EG1-Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h 15
EG2-Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3-Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EF-Langue vivante	UF (3)		Ponctuelle orale – 20 mn.	Ponctuelle orale	20 mn

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

* CCF : contrôle en cours de formation

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

CAP gestion des déchets et propreté urbaine
DÉFINITION DES ÉPREUVES

EP1 : TECHNIQUES DE TRI ET ORIENTATION DES DÉCHETS

Coefficient : 4

Unité professionnelle UP1

Objectifs de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à conduire un tri, accueillir des clients et orienter les déchets en fonction des règlements en vigueur. Vérifier la maîtrise de savoirs (S1, S2, S3) associés à ces techniques.

Contenu de l'épreuve

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales : C11, C12, C13, C21, C22, C23, C24, C31, C32, C33, C42, C44, C45, C46, C51, C52, C53 et des savoirs S1, S2, S3 qui leur sont associés.

Le candidat aura à sa disposition :

- les installations et les sites de tri ou de réception des déchets ;
- les apports de déchets inhérents au site ;
- les fiches de procédures ;
- les documents d'exploitation ;
- les produits et matériels ;
- les fiches techniques ;
- les fiches de données de sécurité ;
- les équipements de sécurité.

Le candidat devra :

- réaliser le tri des déchets, les identifier en appliquant les procédures données ou identifier les clients et agréer les apports autorisés ;
- orienter les déchets en respectant les réglementations en vigueur ;
- effectuer les opérations de contrôle et renseigner les documents d'exploitation ;
- assurer les opérations de maintenance préventive et corrective liées aux techniques mises en œuvre ;
- mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger ;
- informer et rendre compte des travaux effectués à la hiérarchie et éventuellement aux usagers et clients ;
- justifier ses choix aux plans méthodologique, scientifique et technologique.

Critères d'évaluation :

- la maîtrise des techniques ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- l'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- le respect des procédures ;
- la maîtrise des opérations de contrôle ;
- la pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- la présentation et la lisibilité des documents renseignés ;
- le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue.

Mode d'évaluation de l'épreuve.

Ponctuelle : évaluation pratique. 1h30mn

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale.

Les candidats réalisent des opérations de tri des déchets ou d'accueil des clients sur site et d'orientation des déchets vers les différents sites ou lieux de stockage ou de traitement. Au cours de l'épreuve pratique, les candidats seront interrogés sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations effectuées notamment sur les aspects technologiques, scientifiques et méthodologiques.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en œuvre de l'évaluation.

Contrôle en cours de formation.

Le contrôle en cours de formation est effectué lors d'une période de formation en entreprise et se déroule dans le courant du premier trimestre de l'année terminale du cycle de formation.

Il comporte une situation d'évaluation organisée conjointement par l'établissement de formation et l'entreprise sous la responsabilité du tuteur en entreprise et des professeurs chargés de l'enseignement professionnel. Au cours de l'évaluation le candidat sera interrogé sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations à effectuer notamment sur les aspects technologiques, scientifiques et méthodologiques.

Le tuteur en entreprise est associé à cette évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par le représentant de l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation ;
- la description des conditions de réalisation ;
- la fiche d'analyse de la situation d'évaluation rédigée par l'équipe pédagogique
- la grille d'évaluation notée du travail effectué par le candidat et, comparativement au travail attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation...).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury et de l'autorité rectorale, pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

EP2 : TECHNIQUES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Coefficient : 4

Unité professionnelle UP2

Objectifs de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à conduire une opération de collecte des déchets et vérifier la maîtrise des savoirs (S1, S2, S3) associés à ces techniques.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C11, C12, C13, C21, C22, C23, C24, C31, C32, C33, C41, C42, C44, C45, C46, C51, C52, C53 et des savoirs associés : S1, S2 et S3 qui leur sont associés.

Le candidat aura à sa disposition :

- les documents d'exploitation ;
- le véhicule et ses équipements, les bacs et conteneurs, les compacteurs... ;
- les produits et matériels ;
- les fiches techniques ;
- les fiches de données de sécurité ;
- les équipements de sécurité.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

Le candidat devra :

- analyser des documents relatifs à une opération de collecte des déchets ;
- réaliser ou participer à la collecte dans le respect des réglementations en vigueur ;
- identifier et contrôler les déchets autorisés ;
- renseigner les documents d'exploitation ;
- assurer les opérations de maintenance préventive et corrective liées aux techniques mises en œuvre ;
- restituer les matériels en état de fonctionnement ;
- mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger ;
- informer et rendre compte des travaux effectués à la hiérarchie et éventuellement aux usagers ;
- justifier ses choix méthodologiques, scientifiques et technologiques.

Critères d'évaluation :

- la maîtrise des techniques ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- l'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- le respect des procédures ;
- la maîtrise des opérations de contrôle ;
- la pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- la présentation et la lisibilité des documents renseignés ;
- le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue.

Mode d'évaluation de l'épreuve.

Ponctuelle : évaluation pratique. 2h30mn

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale.

Les candidats réalisent tout ou partie d'une opération de collecte des déchets ainsi que des opérations liées à l'entretien et la maintenance des installations, matériels et équipements. Au cours de l'épreuve pratique, les candidats seront interrogés sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations à effectuer notamment sur les aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques et de maintenance.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en œuvre de l'évaluation.

Contrôle en cours de formation.

Le contrôle en cours de formation se déroule lors d'une période de formation en entreprise. Il est organisé conjointement par l'établissement de formation et l'entreprise sous la responsabilité du tuteur en entreprise et des professeurs chargés de l'enseignement professionnel.

Le candidat réalise tout ou partie d'une opération de collecte des déchets ainsi que des opérations liées à l'entretien et la maintenance des installations, matériels et équipements. Au cours de l'évaluation le candidat sera interrogé sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations à effectuer notamment sur les aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques et de maintenance.

Le tuteur en entreprise est associé à cette évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par le représentant de l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation ;
- la description des conditions de réalisation ;
- la fiche d'analyse de la situation d'évaluation rédigée par l'équipe pédagogique
- la grille d'évaluation notée du travail effectué par le candidat et, comparativement au travail attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation...).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury et de l'autorité rectorale, pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

EP3 : TECHNIQUES DE NETTOIEMENT

Coefficient : 8 (7+1)

Unité professionnelle UP 3

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'assurer l'inspection d'un site, de prévoir les opérations de nettoyage en fonction de l'état du site, de réaliser les opérations techniques de nettoyage, de contrôle, de maintenance et qu'il maîtrise des savoirs (S1, S2, S3) associés à ces techniques.

Elle permet également de vérifier les connaissances et les compétences de la vie sociale et professionnelle.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C11, C12, C13, C21, C22, C23, C24, C31, C32, C33, C41, C43, C44, C45, C46, C51, C52, C53 et des savoirs S1, S2 et S3 qui leur sont associés.

Le candidat aura à sa disposition :

- le site de l'intervention ;
- les documents d'exploitation ;
- le véhicule, ses équipements et accessoires ;
- les produits et matériels ;
- les fiches techniques ;
- les fiches de données de sécurité ;
- les équipements de sécurité.

Le candidat devra :

- inspecter le site de l'intervention afin d'en évaluer l'état et le niveau de propreté ;
- analyser des documents relatifs à une opération de nettoyage ;
- préparer une opération de nettoyage ;
- conduire une opération de nettoyage ;
- mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger ;
- contrôler la qualité de la prestation ;
- renseigner les documents d'exploitation ;
- assurer les opérations de maintenance préventive et corrective des équipements ;
- restituer les matériels en état de fonctionnement ;
- informer et rendre compte des travaux effectués à la hiérarchie et éventuellement aux usagers ;
- justifier ses choix méthodologiques, scientifiques et technologiques.

Critères d'évaluation :

- la maîtrise des techniques ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- l'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- le respect des procédures ;
- la maîtrise des opérations de contrôle ;
- la pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- la présentation et la lisibilité des documents renseignés ;
- le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

Mode d'évaluation de l'épreuve.

Ponctuelle : évaluation pratique. 4h

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale.

Les candidats inspectent un site et effectuent des opérations de nettoyage ainsi que l'entretien et la maintenance des matériels et équipements. Au cours de l'épreuve pratique, les candidats seront interrogés sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations à effectuer notamment sur les aspects technologiques, scientifiques et méthodologiques.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en œuvre de l'évaluation.

Contrôle en cours de formation.

Le contrôle en cours de formation se déroule lors d'une période de formation en entreprise à partir du deuxième trimestre de la dernière année du cycle de formation. Il est organisé conjointement par l'établissement de formation et l'entreprise sous la responsabilité du tuteur en entreprise et des professeurs chargés de l'enseignement professionnel.

Le candidat inspecte un site et effectue les opérations de nettoyage en fonction de l'état du site ainsi que l'entretien et la maintenance des matériels et équipements. Au cours de l'évaluation, le candidat sera interrogé sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations à effectuer notamment sur les aspects technologiques, scientifiques et méthodologiques.

Le tuteur en entreprise est associé à cette évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par le représentant de l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation ;
- la description des conditions de réalisation ;
- la fiche d'analyse de la situation d'évaluation rédigée par l'équipe pédagogique
- la grille d'évaluation notée du travail effectué par le candidat et, comparativement au travail attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation...).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury et de l'autorité rectorale, pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Coefficient : 1	Durée : 1h
------------------------	-------------------

L'évaluation de la vie sociale et professionnelle est intégrée à l'épreuve EP3. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

A) Contrôle en cours de formation :

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1^{ère} partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2^{ème} partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme - sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) - est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B) Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure :

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

EG 1 FRANÇAIS ET HISTOIRE - GÉOGRAPHIE coef. : 3 UG 1 Épreuve écrite et orale - durée : 2 heures 15 mn ou CCF
--

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

Contrôle en cours de formation (CCF) :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Première situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

2) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

B) Épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes :

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES coef. : 2 UG 2 Épreuve écrite - durée : 2 heures ou CCF
--

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionné dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

d'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
-d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation

Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances ;
- à relever des observations pertinentes ;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti. L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

l'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE coef : 1 UG 3

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE

UF

Épreuve orale – durée : 20 mn - préparation : 20 mn

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les certificats d'aptitude professionnelle.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES et UNITÉS

CAP gestion des déchets et propreté urbaine

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS

Certificat d'aptitude professionnelle <i>gestion des déchets, propreté urbaine</i> (arrêté du 18 juin 1999) Dernière session 2005	Certificat d'aptitude professionnelle <i>gestion des déchets, propreté urbaine</i> (présent arrêté) 1 ^{ère} session 2006
Domaine professionnel / UT	Ensemble des unités professionnelles (1)
Épreuve EP1 (2) Techniques de collecte et de tri des déchets	Épreuve UP1 Techniques de tri et orientation des déchets Épreuve UP2 Techniques de collecte des déchets
Épreuve EP2 (3) Techniques de nettoyage	Épreuve UP3 Techniques de nettoyage
UG1 Français et histoire - géographie	UG1 Français et histoire - géographie
UG2 Mathématiques et- sciences	UG2 Mathématiques et sciences
UG3 Éducation physique et sportive	UG3 Éducation physique et sportive
Épreuve facultative Langue vivante	UF Langue vivante

A la demande du candidat et pendant leur durée de validité :

- (1) La note égale ou supérieure à 10/20 obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles.
- (2) La note obtenue à l'épreuve EP1 du diplôme régi par l'arrêté du 18 juin 1999 peut être reportée sur les unités UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.
- (3) Lorsque la note reportée sur l'unité UP3 définie par le présent arrêté a été obtenue avant 2005, elle est affectée du coefficient total de cette unité incluant celui de la vie sociale et professionnelle.

NB : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues avant 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.